

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- **Identificateur de produit**
 - **Nom du produit** Jowat 901.10
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Utilisation/application de la substance / de la préparation** Agents de séparation
- **Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
Jowat Swiss AG
Schiltwaldstrasse 33
6033 Buchrain (LU)
Tel.: +41 41 4451111
E-Mail: info@jowat.ch
 - **Producteur/fournisseur :**
Jowat SE
Ernst-Hilker-Str. 10 - 14; D - 32758 Detmold
Tel. +49 (0)5231 749 0
e-mail: info@jowat.de
www.jowat.de
 - **Service établissant la fiche technique:**
Management environnemental
Tel. +49 5231 749 -218 / -211 / -270
e-mail: umweltmanagement@jowat.de
 - **Service chargé des renseignements:**
Jowat Swiss AG
Schiltwaldstrasse 33
6033 Buchrain (LU)
Tel.: +41 41 4451111
E-Mail: info@jowat.ch
- **Numéro d'appel d'urgence**
Tox-Zentrum CH - 8032 Zürich
24h-Numéro d'appel d'urgence: 145
D'étranger: 0041 44 251 51 51
Email: info@toxi.ch
Pas urgent: 044 251 66 66
Fax: 044 252 88 33

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **Classification de la substance ou de la préparation**



environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Éléments d'étiquetage**
 - **Éléments d'étiquetage SGH**
Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit Jowat 901.10

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention· **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une élimination des déchets approuvée ou dans un recyclage conformément à la réglementation nationale.

· **Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **Préparations**· **Description :** agent de séparation· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 90640-32-7	Amine de soufre hydrogénée	≥2,5-<3%
EINECS: 292-550-5	STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Eye Dam. 1, H318;	
numéro d'enregistrement: 01-2119473799-15	Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Skin Irrit. 2, H315	

· **SVHC** Non applicable.· **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Contient < 3 % diméthylsulfoxyde (note L)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **Description des mesures de premiers secours**· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit Jowat 901.10

(suite de la page 2)

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

- **Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection

- **Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir par moyen mécanique.

- **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Empêcher de façon sûre l'introduction dans le sol

- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

- **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant

- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou brosser

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

- **Protection respiratoire :** non nécessaire.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit Jowat 901.10

(suite de la page 3)

- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Gants de protection ou crème de protection de la peau
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc nitrile
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

- | | |
|--|-----------------------------------|
| · État physique | solide |
| · Couleur : | jaune clair |
| · Odeur : | caractéristique |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| · Point de fusion : | >30 °C |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >300 °C |
| · Inflammabilité | Le produit n'est pas inflammable. |
| · Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| · inférieure : | 0,5 Vol % |
| · supérieure : | 4,5 Vol % |
| · Point d'éclair : | >100 °C |
| · Température de décomposition : | Non déterminé. |
| · pH | Non applicable. |
| · Viscosité : | |
| · Viscosité cinématique à 20 °C | 100 s (ISO 4 mm) |
| · dynamique : | Non applicable. |
| · Solubilité | |
| · l'eau : | insoluble |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé. |
| · Pression de vapeur à 20 °C: | <0,1 hPa |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité à 20 °C: | 0,9 g/cm ³ |
| · Densité relative. | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur: | Non applicable. |

· Autres informations

- | | |
|--|--------|
| · COV - Composé organique volatil | |
| · UNION EUROPÉENNE | 0,00 % |
| · Suisse | 0,00 % |

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit Jowat 901.10

(suite de la page 4)

· États-Unis d'Amérique	0,0 g/l / 0,00 lb/gal
· Aspect:	
· Forme :	pâteux
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· Teneur en substances solides :	100,0 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :** néant
 - **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit Jowat 901.10

(suite de la page 5)

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique :

90640-32-7 Amine de soufre hydrogénée

LC50 / 96 h	0,88 mg/l (brachydanio rerio)
EC50 / 48 h	0,13 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 3 h	490 mg/l (boue activée)
EC50 / 72 h	0,12 mg/l (scenedesmus subspicatus)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT**: Non applicable.
 - **vPvB**: Non applicable.
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **Autres effets néfastes**
 - **Remarque** : Très toxique chez les poissons.
 - **Autres indications écologiques** :
 - **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 3 (Classification propre) : très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation** :
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
 - **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**
07 02 04: Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
Classification: ds = les déchets spéciaux
15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux
Classification: ds = les déchets spéciaux
- **Emballages non nettoyés** :
 - **Recommandation** :
Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.
Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.
Les emballages contenant des résidus d'adhésif non durci doivent être éliminés en tant que déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|--|
| · Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN3077 |
| · Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR | 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.E. (Amine de |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit Jowat 901.10

(suite de la page 6)

· IMDG	soufre hydrogénée) 3077 UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FEST, N.A.G. (Amine, C16-18 alkyl) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Amines, C16-18 alkyl), MARINE POLLUTANT
· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Amines, C16-18 alkyl)
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	9 (M7) Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9
· IMDG, IATA	
	
· Class	9 Matières et objets dangereux divers.
· Label	9
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler :	90
· No EMS :	F-A,S-F
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(-)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit Jowat 901.10

(suite de la page 7)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (AMINE DE SOUFRE HYDROGÉNÉE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2004/42/CE**

· **Évaluation de la sécurité chimique**

· **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

· **Ordonnance sur la protection de l'air**

La concentration des émissions d'une des substances (structuré par catégories) ne doit pas dépasser les limites spécifiées dans l'Ordonnance sur la protection de l'air.

Aucun des composants n'est compris.

· **Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques**

Les restrictions et les interdictions auxquelles est soumise l'utilisation de substances, de préparations et d'objets déterminés, ainsi que les dérogations qui s'y rapportent, sont réglementées dans les annexes:

Aucun des composants n'est compris.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Respecter les limitations et les restrictions d'Ordonnance sur les produits chimiques, OChim (SR 813.11, art. 77- 81: Entreposage, exclusion de la vente en libre service, restrictions à la remise, obligations particulières liées à la remise, connaissances techniques requises pour la remise).

· **VOC (CE)** 0,00 %

· **VOCV (CH)** 0,00 %

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommandations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

· **Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit Jowat 901.10

(suite de la page 8)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**